

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION-SEANCE du 26 mars 2019**

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 06

Date de convocation : 11/03/2019

Présidence de : M ROTTIER ERIC

Quorum : 15

Nombre des présents : 25

Début de la séance à : 18H03

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				Désignation	N°
<b>ORDRE DU JOUR</b> Présentation du PV du CA du 5 février 2019 et du CA 8 février 2019	VOTE				1
<b>LYCEE LOUIS BARTHOU</b> <u>Projet d'établissement</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modalités d'attribution des places à l'internat, complément de l'annexe «Charte de Vie à l'internat pour les CPGE » et « Règles de vie à l'internat pour les seconds cycles »</li> </ul>	VOTE		2018-19/55		1
<u>Convention</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Passation de conventions, de contrats et de marchés - SDIS 64</li> <li>Passation de conventions, de contrats et de marchés - Tour de France, ville de Pau</li> <li>Passation de conventions, de contrats et de marchés - Club Universitaire Palois, la Féminine de Printemps</li> <li>Passation de conventions, de contrats et de marchés - association AJIR</li> <li>Adhésion à un groupement d'établissements scolaires - groupement d'achat produits               <ol style="list-style-type: none"> <li>épicerie</li> <li>produits laitiers, charcuterie, frites fraîches</li> <li>surgelés</li> <li>produits bio</li> <li>viandes fraîches (nouveau 2020)</li> </ol> </li> </ul>	VOTE VOTE VOTE VOTE VOTE		2018-19/52 2018-19/56 2018-19/57 2018-19/54 2018-19/47		1 1 1 1 1
<u>Budget 2018</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du compte financier 2018</li> <li>Affectation du résultat du compte financier 2018 du Lycée Louis Barthou</li> </ul>	VOTE VOTE		2018-19/51 2018-19/46		1 1
<u>Budget 2019</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sortie d'inventaire du SCENIC</li> </ul>	VOTE		2018-19/48		1
<u>Information</u>					
Opération de programmation de travaux- Conseil Régional					
<b>GRETA SUD AQUITAINE</b> <u>Budget 2018</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du compte financier 2018</li> <li>Affectation du résultat du compte financier 2018 du GRETA SUD AQUITAINE</li> <li>Attribution d'indemnités allouées à certains personnels relevant du ministère de l'éducation nationale qui participent aux activités de formation continue des adultes dans le cadre des groupements d'établissements constitués</li> </ul>	VOTE VOTE VOTE		2018-19/49 2018-19/45 2018-19/50		1 1 1
<u>RH</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement de personnels contractuels</li> </ul>	VOTE		2018-19/53		1
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>					

Signatures : Le Président,

Eric ROTTIER

La Secrétaire,

Isabelle FARRENG



## RUBRIQUE I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

**En préambule, Monsieur le Proviseur souhaite remercier les élèves ayant activement participé aux portes ouvertes de l'établissement le 23 mars dernier et plus particulièrement les élèves ayant présenté la section binationale ABIBAC.**

### 1. Approbation de l'ordre du jour

1.1 Enoncé de la question ou du sujet abordé : Monsieur le Proviseur présente l'ordre du jour.

1.2 Présentation/contexte - Commentaires/débat

Monsieur le Proviseur présente les différents points inscrits à l'ordre du jour auxquels s'ajoutent 6 questions diverses : une présentée par les représentants des élèves relative à l'autorisation des objets connectés en salle d'étude de 17h à 18h, trois présentées par les représentants des enseignants relatives à la réforme des lycées et deux présentées par les représentants des parents d'élèves FCPE relatives à la réforme des lycées et aux manuels scolaires.

1.3 Vote : Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour complété par les questions diverses.

Pour :            unanimité (25)            Abstention :        0            Contre :        0

### 2. Adoption du procès-verbal du CA

2.1 Enoncé de la question ou du sujet abordé :

**Monsieur le Proviseur présente les PV du CA des séances du 5 et 8 février 2019.**

2.2 Présentation / contexte

2.3 Commentaires / débat : Aucun commentaire n'est fait sur ces documents

2.4 Vote :

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver les PV des 5 et 8 février 2019**

Pour :            unanimité (25)            Abstention :        0            Contre :        0



**1. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Passation de conventions, de contrats et de marchés - SDIS 64**

2. Présentation / contexte :

Convention de partenariat pour la mise en œuvre possible d'un dispositif destiné à traiter de nombreuses victimes (accident grave, mouvements de foules, attentat...) les 17, 18 et 19 mai (grand prix moderne) ainsi que les 25 et 26 mai 2019 (grand prix historique) à l'occasion des grands prix automobiles de PAU.

Le chef d'établissement est autorisé à signer la convention tripartite de partenariat avec le SDIS64 pour les périodes de mai 2019.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) /2018/19-52

**2. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Passation de conventions, de contrats et de marchés - Tour de France, ville de Pau**

2. Présentation / contexte

TOUR DE France - mise à disposition du parking des personnels, accessible par l'allée Alfred de Musset afin de stationnement le vendredi 19 juillet de 7 heures à 20 heures.

Dans sa séance le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la Convention tripartite pour la mise à disposition du parking auprès de la commune de Pau pour le bénéfice de la journée Tour de France du 19 juillet 2019.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018/19-56

### 3. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Passation de conventions, de contrats et de marchés - Club Universitaire Palois, la Féminine de Printemps**

2. Présentation / contexte

CLUB UNIVERSITAIRE PALOIS - LA FÉMININE DE PRINTEMPS - Mise à disposition des vestiaires et douches du rez-de-chaussée du gymnase, accessibles par le parking des personnels dont l'entrée est située allée Alfred de Musset, afin de permettre aux participantes de la course «la féminine de Pau» de se doucher.

Dans sa séance le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la Convention tripartite pour la mise à disposition du gymnase et du parking auprès du CUP pour le bénéfice de la journée LA FÉMININE DE PRINTEMPS, le samedi 13 avril de 19 heures à 21 heures.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-57**

### 4. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Passation de conventions, de contrats et de marchés - association AJIR**

2. Présentation / contexte

AJIR - convention dont l'objet est de déterminer les engagements de chacune des parties afin d'assurer des formations en français auprès des migrants mineurs non accompagnés (MNA) dans les locaux de l'association AJIR. Formations en français auprès des jeunes migrants MNA, ces cours étant assurés par des volontaires, élèves, enseignants ou parents d'élèves du lycée Louis Barthou PAU.

Dans sa séance le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 24

Abstention : 1

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-54**

## 5. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Adhésion à un groupement d'établissements scolaires - groupement d'achat produits**

- épicerie
- produits laitiers, charcuterie, frites fraîches
- surgelés
- produits bio
- viandes fraîches (nouveau 2020)

2. Présentation / contexte

GROUPEMENT ACHATS - Nouvelle structure 2020 pour nos groupements de commandes - un groupement de services unique permettant à chaque EPLE adhérent d'être membre des groupements d'achats suivants est constitué pour 2020 :

- épicerie
- produits laitiers, charcuterie, frites fraîches
- surgelés
- produits bio
- viandes fraîches (nouveau 2020).

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de service commande publique de la zone Pau/Nay/Oloron pour l'année 2020.

Le siège du groupement de service est situé au lycée Haute Vue de Morlaàs, cet établissement ayant été désigné support du groupement de service.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-47**

**1. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Adoption du compte financier 2018**

2. Présentation / contexte

Une situation financière qui se maintient en 2018 et deviendra délicate si les charges de fonctionnement et de viabilisation augmentent encore de façon importante sans compensation de la DGF et si la maintenance des bâtiments coutent toujours aussi cher.

Le résultat de fonctionnement agrégé propre à l'exercice 2018 est DEFICITAIRE de 57 500.71€.

La part viabilisation et contrats de maintenance dans ses charges obligatoires et l'augmentation des tarifs de logistique ont encore en 2018 grevé le budget nécessaire à l'entretien courant du lycée, mais aussi à assurer la part fonctionnement administratif : la situation de la maintenance au quotidien est délicate.

Les restructurations en cours depuis maintenant 12 ans, qui par le temps nécessaire à cette mise en œuvre, obligent le lycée dans sa maintenance au quotidien à prendre à sa charge la rénovation des salles de classe, le maintien en fonctionnement de contraintes techniques anciennes et usagées.

Le fonds de roulement agrégé s'élève à la fin de l'exercice 2018 à 132 511.61€, soit 122,320€ de moyens réellement disponibles.

Le besoin en fonds de roulement agrégé est négatif en DIMINUTION cette année de - 2031€, en progression par rapport à 2016. Il n'existait pas jusqu'alors de besoin de financement par le fonds de roulement, puisque les dettes et les créances s'équilibrent. Aujourd'hui le FDR est voisin de la TRESORERIE et n'autorise donc plus de marge de disponibilité. Tous les moyens « AVANCE » de l'Etat ou de la Collectivité sont systématiquement consommés et ne peuvent donc plus être disponibles dans le cas d'avance de trésorerie pour des dépenses compensées ultérieurement par la collectivité par exemple.

La trésorerie s'élève à 213916.73€ au 31 décembre 2018. La trésorerie moyenne mensuelle sur l'année est de 17 826€ (22 529€ en 2017, 17 950 en 2016, 15144€ en 2015, 20345€ en 2014) et correspond à 2.71 jours de dépenses décaissables. Environ 82 206€ de factures sont réglées par mois dont 38107€ pour uniquement les denrées alimentaires : une attention de tous les instants demeure sur les moyens disponibles sur le compte TRESOR (contribution du GRETA heureusement).

Le bilan comptable reflète, donc, la situation exacte de l'établissement au 31 décembre 2018.

Délibération : arrêté global du compte financier. Le conseil d'administration arrête le compte financier 2018 à la somme de :

2 452 144.82€ pour les dépenses de l'établissement

2 394 644.11€ pour les recettes de l'établissement

Sans réserve.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-51**

## 2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : [Affectation du résultat du compte financier 2018 du Lycée Louis Barthou](#)

2. Présentation / contexte

Délibération : affectation du résultat

Le conseil d'administration ayant connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice qui vient de se clôturer statue sur l'affectation du résultat : -52 809.47, -57 500.71 sans plus-value Extourne et décide de l'affecter en diminution du compte 10681 puisque l'EPLÉ dispose d'un fond de roulement unique.

Extrait : 3.2.4.1.4.2 Compte 1068 - Autres réserves

Le compte 1068 - Autres réserves - enregistre les résultats de la section de fonctionnement conservés par l'établissement. Son solde présente le montant cumulé de ces résultats. Le conseil d'administration de l'EPLÉ peut ventiler le résultat sur plusieurs subdivisions du compte 1068 – autres réserves en retenant éventuellement comme clé de répartition le résultat partiel obtenu par la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes du ou des services spéciaux.

A défaut de précision du conseil d'administration, c'est le compte 10681 - établissement qui enregistre le résultat de l'exercice. Le résultat d'un budget annexe est enregistré à cette même subdivision du compte du budget annexe considéré.

Extrait M9-6 4.3.2.1.1 La détermination du résultat Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement. Le conseil d'administration de l'établissement se prononce sur l'affectation du résultat. Ainsi il peut affecter le résultat ou une partie du résultat à un compte distinct des réserves générales de l'établissement.

3. Commentaires / débat

[Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.](#)

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2018/19-46](#)

**1. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Sortie d'inventaire du SCENIC**

2. Présentation / contexte

(Le mot "aliénation" désigne le résultat d'une opération juridique qui a pour conséquence de faire sortir un bien ou un droit du patrimoine de celui qui en est l'actuel propriétaire ou l'actuel titulaire. Dans cette acception il est synonyme de "vendre", de "céder", de "léguer", de "donner".)

Le conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2019 autorise l'ordonnateur à engager la procédure de désaffectation du véhicule SCENIC RENAULT-516 WP 64- ainsi qu'à signer tous éléments concourant à la mise en œuvre de la ou des vente(s) s'y rapportant, voire la mise au rebut, puisque sans valeur vénale.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) / **2018/19-48**

Monsieur le Proviseur informe l'assemblée de la somme attribuée par la commission permanente du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au lycée général Louis BARTHOU pour différentes opérations.

**1. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Adoption du compte financier 2018**

2. Présentation / contexte

Le RESULTAT comptable GFC d'exploitation, soit :

les charges dites masse salariale, de fonctionnement logistique des sites, des frais pédagogiques notamment,

les recettes de l'activité de formation continue augmentées des recettes exceptionnelles ou des concours GIP/FCIP,

indique un résultat réel de 477 225.36€

pour une augmentation du fonds de roulement de 478 410.96€

Une situation financière maîtrisée en 2018 : le résultat de fonctionnement agrégé propre à l'exercice 2018 est BENEFICITAIRE de 399 414.20€.

Le fonds de roulement agrégé s'élève à la fin de l'exercice 2018 à 5 224 188.01€. Le besoin en fonds de roulement agrégé est positif de seulement 2 542 652.66€ cette année et indique la nécessité de renforcer ENCORE et TOUJOURS le recouvrement et la facturation dès que le réalisé est assuré. Il existe donc un besoin de financement par le fonds de roulement, les créances étant supérieures aux dettes.

La trésorerie s'élève à 2 681 535.35€ au 31 décembre 2018.

La trésorerie moyenne mensuelle sur l'année est de 211 887€ (277 704 en 2017, 177 205 en 2016, 129 321 en 2015, 62 145€ en 2014) sachant que GSA assure 546 394€ de versement de salaires chaque mois SELON UNE MOYENNE 2018, vacataires et non vacataires compris.

Le bilan comptable reflète, donc, la situation exacte de l'établissement au 31 décembre 2018.

Délibération : arrêté global du compte financier

Le conseil d'administration arrête le compte financier 2018

à la somme de

9 735 501.19€ pour les dépenses de l'établissement

10 134 915.39€ pour les recettes de l'établissement,

arrêté sans réserve l'ensemble du compte financier par le conseil d'administration dans sa séance du 26/03/19.

Sans réserve.

3. Commentaires / débat

**Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.**

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : unanimité (25)

Abstention : 0

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-49**

**2. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Affectation du résultat du compte financier 2018 du GRETA SUD AQUITAINE**

2. Présentation / contexte

Délibération : affectation du résultat

Le conseil d'administration ayant connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice qui vient de se clôturer statue sur l'affectation du résultat :

+ 399 414.20 €

et décide de l'affecter en augmentation du compte 1068 réserves de l'établissement.

Extrait M9-6 4.3.2.1.1 La détermination du résultat Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement. Le conseil d'administration de l'établissement se prononce sur l'affectation du résultat. Ainsi il peut affecter le résultat ou une partie du résultat à un compte distinct des réserves générales de l'établissement.

3. Commentaires / débat

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 17

Abstention : 08

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018/19-45

### 3. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Attribution d'indemnités allouées à certains personnels relevant du ministère de l'éducation nationale qui participent aux activités de formation continue des adultes dans le cadre des groupements d'établissements constitués

2. Présentation / contexte

Délibération : volume IPDG, arrêté global du volume des IPDG-indemnités.

Le conseil d'administration arrête le montant 2018

à la somme de

240 217.81€ pour 9 740 674€ de chiffre d'affaires en Etablissements

*Décret n° 2003-391 du 18 avril 2003 modifiant le décret n° 93-439 du 24 mars 1993 « Les indemnités sont liquidées et versées en fin d'exercice. Le conseil d'administration de l'établissement support du groupement d'établissements donne son accord sur la part des ressources affectées à ces indemnités, sous réserve du maintien de l'équilibre financier du groupement.... Le chef d'établissement support du groupement d'établissements arrête les décisions individuelles d'attribution, dans le respect des montants fixés par l'arrêté mentionné au présent article. »*

3. Commentaires / débat

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 15

Abstention : 10

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018/19-50

**1. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Recrutement de personnels contractuels**

2. Présentation / contexte

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Nombre de postes : 3

Quotité de travail : TEMPS COMPLET A INCOMPLET

Mission confiée : Assistant(e)s et Formateur

Rémunération : Selon grilles en cours / Origine du financement : Budget GRETA

3. Commentaires / débat

Monsieur le Proviseur après avoir exposé le contexte dans lequel s'inscrit ces recrutements et informé, à la demande des représentants des parents d'élève FCPE, de la procédure auprès de la CRC, demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 17

Abstention : 08

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018/19-53

**RUBRIQUE VIII. QUESTIONS DIVERSES****1. Question / Point abordé**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Autorisation de l'utilisation des objets numériques de 17h à 18h en salle d'étude demandée par les représentants des élèves.

2. Présentation / contexte

Le représentant des élèves expose la motivation de cette demande liée à la fermeture du CDI à 17 heures. Il s'agirait d'une prolongation du temps de travail pour ce type d'utilisation dans l'enceinte du lycée.

3. Commentaires / débat

Monsieur le Proviseur donne la parole à Monsieur le CPE. Une réflexion est menée actuellement visant à interdire l'utilisation de certains objets connectés dans l'enceinte du lycée à l'image du collège. Leur préoccupation est prioritairement axée sur la santé des élèves. C'est également la 1<sup>ère</sup> préoccupation des parents en France. Il rappelle l'impact gravissime de la consommation d'écrans sur le cerveau des élèves. Monsieur le Proviseur remercie les représentants des élèves d'être leur porte-parole mais informe que ce point est de la compétence de la commission permanente.

## 2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Les représentants des enseignants souhaitent des explications sur la procédure exacte d'affectation des élèves dans les groupes de spécialité de premières quand l'effectif prévisionnel d'élèves dépasse légèrement (exemple, 40 vœux) les capacités d'accueil de l'établissement dans la spécialité demandée.
2. Présentation / contexte : réforme du lycée, le représentant des enseignants apporte des précisions sur la question. Les conseils de classe des secondes ayant eu lieu, il souhaite connaître les tendances des vœux exprimés par les élèves, notamment si ces derniers correspondent aux prévisions faites et la répartition en fonction des vœux.
3. Commentaires / débat  
Monsieur le Proviseur informe qu'une réunion aura lieu vendredi à Bayonne avec le recteur. La politique de l'établissement s'articulera autour de la politique académique telle qu'elle sera prochainement présentée. Le Ministère a demandé aux familles des élèves de secondes de formuler 4 vœux non hiérarchisés afin qu'elles se projettent l'an prochain. Il s'agit d'une étape de dialogue. Il y a des indications qui peuvent donner une orientation. Monsieur le Proviseur apporte des précisions sur l'interprétation faite de la présentation des vœux sur le formulaire et propose d'informer l'assemblée des vœux par enseignement de spécialité. (cf question 3 de représentants des enseignants)

## 3. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Les représentants des enseignants souhaitent savoir si l'établissement peut communiquer sur les seuils minimum et maximum d'élèves dans les groupes de spécialité.
2. Présentation / contexte : réforme du lycée
3. Commentaires / débat  
Monsieur le Proviseur informe, qu'à ce stade, l'établissement ne communiquera pas sur ces seuils.

## 4. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Les représentants des enseignants souhaitent avoir un 1<sup>er</sup> bilan des remontées et demandes de groupes de spécialité, à l'issue du retour des vœux de secondes et si cela correspond avec ce qui était prévu notamment dans la DGH.
2. Présentation / contexte : réforme du lycée
3. Commentaires / débat  
Monsieur le Proviseur énonce par enseignement de spécialité le nombre d'élèves : en mathématiques, 201 élèves (répartis en 6 groupes), 128 élèves en sciences-physiques/chimie, 133 élèves en SVT, 24 élèves en SI, 35 élèves en NSI, 115 élèves en HG/géopolitique/sciences politiques, 82 élèves en humanité/littérature/philosophie, 106 en langues, 7 élèves en lettres anciennes, 9 élèves en histoire des arts, 35 élèves en arts plastiques, 14 élèves en art. Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des personnels qui accompagnent les familles notamment les professeurs principaux. Il précise qu'il peut y avoir des groupes à dimension variable et conclut en informant que cette présentation des vœux ne correspond pas avec ce qui était prévu dans la DGH.  
Monsieur le Proviseur adjoint informe d'un courrier récemment reçu du rectorat : les élèves seront départagés selon les recommandations du conseil de classe si l'élève reste dans son établissement d'origine. Si l'élève change d'établissement, une procédure particulière sera appliquée auprès d'une commission départementale qui décidera des affectations.

Le représentant des parents d'élèves FCPE constate que les parents ne seront pas consultés. Il poursuit sur la spécialité « arts plastiques », lors des portes ouvertes, de nombreux parents souhaitent être renseignés sur cette spécialité. C'est le cas en 1<sup>ère</sup> en enseignement général précise monsieur le Proviseur. Il s'agit d'un phénomène nouveau, une réponse ne peut pas encore être apportée.

#### 5. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Les représentants des parents d'élèves FCPE souhaitent avoir une première évaluation ou tendance de la répartition des élèves dans les futures spécialités en 1<sup>ère</sup> et connaître l'impact prévisible sur la DGH telle que présentée lors du dernier CA.
2. Présentation / contexte : réforme du lycée
3. Commentaires / débat  
Monsieur le Proviseur rappelle que le sujet a été précédemment abordé.

#### 6. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Les représentants des parents d'élèves FCPE souhaiteraient connaître les modalités de distribution des collections de livres à la prochaine rentrée (2019) et si les livrets fichiers utilisés en STMG feront partis des achats du lycée.
2. Présentation / contexte : gratuité des manuels scolaires
3. Commentaires / débat

Monsieur le Proviseur n'a pas reçu d'informations de la région à ce sujet.

Le Représentant des élus de la région Nouvelle-Aquitaine informe qu'une réunion est en cours à ce sujet à la région. Seul le principe des 27 millions a été voté. Le 24 mai prochain, la commission permanente se réunira pour voter des modalités de mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires.

Deux problèmes sont à résoudre :

- Harmonisation entre les trois anciennes régions composant la région Nouvelle Aquitaine ;
- Inclure dans ce projet les libraires indépendants.

Un bon de tirage de la valeur d'une collection de manuels scolaires sera remis à chaque élève, les livres resteront la propriété du conseil régional.

Il est prévu que les fédérations des parents d'élève soient associées à ce projet pour la gestion de ces ouvrages. Il s'agira de partenariats.

**Fin de la séance à 20h39**